

NOTICE**1. Nom du médicament vétérinaire**

Furexel Ivermectine 18,7 mg/g, pâte orale
Ivermectinum

2. Composition

Ivermectine : 18,7 mg/g.
Pâte blanche homogène.

3. Espèces cibles

Cheval.

4. Indications d'utilisation

Pour le traitement des infestations mixtes par les cestodes, nématodes et arthropodes chez les chevaux. Les parasites suivants du cheval sont sensibles à l'action antiparasitaire du médicament vétérinaire :

Grands strongles

Strongylus vulgaris (adultes et stades larvaires artériels)
S. edentatus (adultes et stades larvaires tissulaires)
S. equinus (adultes)
Triodontophorus spp. (adultes)

Petits strongles (adultes et immatures (L4), y compris les souches résistant aux benzimidazoles)

Cyathostomum spp.
Cylicocyclus spp.
Cylicostephanus spp.
Cylicodontophorus spp.
Gyalocephalus spp.

Oxyures (adultes et L4)

Oxyuris equi

Ascaridés (adultes)

Parascaris equorum

Trichostrongylidae (adultes)

Trichostrongylus axei

Spiruridae (adultes)

Habronema muscae

Onchocercidae (microfilaires)

Onchocerca spp.

Oestridae

Stades oral et stomacal de *Gasterophilus* spp.

Vers pulmonaires (adultes et L4)*Dictyocaulus arnfieldi***Strongyloïdidae** (adultes)*Strongyloides westeri*

Dermatoses causées par les larves cutanées de *Draschia* spp. et les microfilaires d'*Onchocerca* spp. (onchocercose cutanée).

5. Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active.

Ne pas utiliser chez les chats, chiens et tortues (voir rubrique 3.5)

6. Mises en garde particulièresMises en garde particulières:

Les situations ci-dessous doivent être évitées car elles augmentent le risque de développement de résistances et peuvent en dernier lieu aboutir à l'inefficacité du traitement:

- l'utilisation trop fréquente et répétée d'anthelminthiques d'une même classe pendant une période prolongée.
- le sous-dosage provoqué par une sous-estimation du poids corporel, une mauvaise administration du médicament vétérinaire, ou un dispositif doseur non calibré ou mal calibré (le cas échéant).

Tous les cas cliniques suspects de résistance aux anthelminthiques doivent faire l'objet d'analyses complémentaires en effectuant les tests appropriés (par exemple le test de réduction de l'excrétion des œufs dans les fèces). Lorsque le résultat des tests indique une résistance à un anthelminthique particulier, un anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et présentant un autre mécanisme d'action devrait être administré.

La résistance aux lactones macrocycliques (comprenant l'ivermectine) a été rapportée pour *Parascaris equorum* chez des chevaux, dans de nombreux pays, incluant les pays de l'UE. Par conséquent, l'utilisation de ce médicament vétérinaire devrait s'appuyer sur des informations épidémiologiques locales (au niveau régional et au niveau d'élevage) concernant la sensibilité des nématodes gastro-intestinaux et les recommandations sur les moyens de limiter la sélection de nouvelles résistances aux anthelminthiques.

La résolution de l'habronérose entraînant d'importantes modifications tissulaires, il peut être nécessaire d'instaurer une thérapie appropriée supplémentaire simultanément au traitement au médicament vétérinaire. Il faut également tenir compte des possibilités de réinfection et des mesures de prévention s'y rapportant.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Une résistance des parasites à une famille particulière d'anthelminthique peut être induite lors de l'usage fréquent et répété d'un anthelminthique de cette famille.

Mises en garde particulières pour les espèces non-cibles :

Le médicament vétérinaire a été formulé pour une utilisation chez le cheval uniquement. La teneur en ivermectine de ce médicament vétérinaire peut entraîner des effets indésirables chez les chats, les chiens - notamment les Colleys, les Old English Sheepdogs et les races apparentées ou les croisements - ainsi que les tortues, terrestres ou d'eau, si on les laisse ingérer de la pâte qui se serait déversée ou s'ils ont accès aux seringues usagées.

L'utilisation du médicament vétérinaire peut-être nuisible à la vie aquatique. Les chevaux ne devraient pas avoir libre accès aux eaux de surface et les fossés pendant le traitement avec le médicament vétérinaire.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas fumer, boire ou manger en manipulant le médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation de la peau ou des yeux. L'utilisateur doit donc éviter tout contact direct avec la peau et les yeux. En cas de contact direct, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

En cas d'ingestion accidentelle ou d'irritation oculaire après contact, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

Les études réalisées chez l'animal de laboratoire n'ont montré aucun effet tératogène ou toxique pour le fœtus aux doses recommandées en thérapie. Ce médicament vétérinaire peut être utilisé après les 3 premiers mois de la gestation et durant la lactation. En l'absence de données cliniques suffisantes, dans les stades précoces de la gestation, l'utilisation du médicament vétérinaire pendant les 3 premiers mois de la gestation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Pas de données disponibles.

Surdosage :

À la dose de 1,8 mg d'ivermectine par kg (9 fois la dose recommandée), des symptômes transitoires légers (ralentissement de la réaction pupillaire à la lumière et dépression) ont été observés. D'autres symptômes observés à des doses supérieures comprennent : mydriase, ataxie, tremblements de muscles, états stuporeux, coma et mort. Aucun antidote n'a été identifié ; cependant, un traitement symptomatique peut être bénéfique.

7. Effets indésirables

Cheval :

Très rare

(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) : Œdèmes (gonflement)¹, prurit¹, troubles digestifs², enflures de la bouche³

¹ peut avoir lieu quelques heures suivant le traitement chez les chevaux fortement infestés par des microfilaires d'*Onchocerca*. Ces réactions découlaient vraisemblablement de la mort d'un grand nombre de microfilaires. Il peut être conseillé d'instaurer un traitement symptomatique.

² côlon, selles mobiles

³ lèvres, langue et/ou muqueuses

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché **ou** en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voie et mode d'administration

Voie orale

Posologie :

La dose recommandée du médicament vétérinaire chez le cheval est de 0,2 mg d'ivermectine par kg de poids vif, administration unique par voie orale.

Pour les seringues destinées à traiter les chevaux pesant jusqu'à 600 kg et 1100 kg, des graduations sont indiquées à des intervalles de 100 kg de poids corporel. Pour les seringues destinées à traiter les chevaux pesant jusqu'à 750 kg, les graduations sont indiquées à des intervalles de 125 kg de poids corporel. La seringue doit être ajustée selon la dose calculée en plaçant la molette en face de la graduation appropriée sur le piston.

Voie d'administration :

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel devrait être déterminé aussi précisément que possible.

. Tout en maintenant le piston, tourner la molette sur le piston d'1/4 de tour vers la gauche et la glisser pour que l'anneau d'arrêt se situe au niveau de la graduation correspondant à la dose prescrite. Bloquer la molette en cette position en la tournant d'1/4 de tour vers la droite de façon à aligner les deux flèches, celle de la molette et celle du piston. S'assurer que la bouche du cheval ne contient aucune nourriture. Ôter le bouchon de l'embout de la seringue. Insérer l'embout de la seringue dans la bouche du cheval au niveau de l'espace interdentaire et déposer la pâte sur la base de la langue. Relever immédiatement la tête du cheval pendant quelques secondes après l'administration et s'assurer que la pâte est avalée.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Schéma de traitement antiparasitaire recommandé

Tous les chevaux seront repris dans le schéma de traitement régulier contre les parasites, en portant une attention particulière aux juments, aux poulains et aux yearlings. Les poulains devraient être traités initialement à l'âge de 6 à 8 semaines. Le médicament vétérinaire est efficace, chez les chevaux de tous âges, contre les nématodes gastro-intestinaux et les gastrophiles.

Grâce à son large spectre, le médicament vétérinaire peut être utilisé seul lors d'un programme de traitement antiparasitaire et convient comme composant majeur d'un programme de rotation.

Un vétérinaire devrait être consulté afin d'élaborer un schéma de traitement antiparasitaire approprié et une gestion d'élevage de chevaux adaptée pour maîtriser les infestations par les vers ronds.

10. Temps d'attente

Viande et abats : 16 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après Exp.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car l'ivermectine pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Seringues en polypropylène à usage unique contenant 6,42 g, 8,03 g ou 11,77 g de pâte.

BE-V181167

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Octobre 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA,
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23,
1050 Bruxelles
Tel: + 32 2 773 34 56

Fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS,
4 chemin du Calquet,
31000 Toulouse (France)

NOTICE**1. Nom du médicament vétérinaire****Furexel Ivermectine 18,7 mg/g, pâte orale****Ivermectinum****2. Composition**

Ivermectine : 18,7 mg/g.

Pâte blanche homogène

3. Espèces cibles

Cheval.

4. Indications d'utilisation

Pour le traitement des infestations mixtes par les cestodes, nématodes et arthropodes chez les chevaux. Les parasites suivants du cheval sont sensibles à l'action antiparasitaire du médicament vétérinaire :

Grands strongles*Strongylus vulgaris* (adultes et stades larvaires artériels)*S. edentatus* (adultes et stades larvaires tissulaires)*S. equinus* (adultes)*Triodontophorus* spp. (adultes)**Petits strongles** (adultes et immatures (L4), y compris les souches résistant aux benzimidazoles)*Cyathostomum* spp.*Cylicocyclus* spp.*Cylicostephanus* spp.*Cylicodontophorus* spp.*Gyalocephalus* spp.**Oxyures** (adultes et L4)*Oxyuris equi***Ascaridés** (adultes)*Parascaris equorum***Trichostrongylidae** (adultes)*Trichostrongylus axei***Spiruridae** (adultes)*Habronema muscae***Onchocercidae** (microfilaires)*Onchocerca* spp.

Oestridae

Stades oral et stomacal de *Gasterophilus* spp.

Vers pulmonaires (adultes et L4)

Dictyocaulus arnfieldi

Strongyloididae (adultes)

Strongyloides westeri

Dermatoses causées par les larves cutanées de *Draschia* spp. et les microfilaires d'*Onchocerca* spp. (onchocercose cutanée).

5. Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active.

Ne pas utiliser chez les chats, chiens et tortues (voir rubrique 3.5)

6. Mises en garde particulièresMises en garde particulières:

Les situations ci-dessous doivent être évitées car elles augmentent le risque de développement de résistances et peuvent en dernier lieu aboutir à l'inefficacité du traitement:

- l'utilisation trop fréquente et répétée d'anthelminthiques d'une même classe pendant une période prolongée.
- le sous-dosage provoqué par une sous-estimation du poids corporel, une mauvaise administration du médicament vétérinaire, ou un dispositif doseur non calibré ou mal calibré (le cas échéant).

Tous les cas cliniques suspects de résistance aux anthelminthiques doivent faire l'objet d'analyses complémentaires en effectuant les tests appropriés (par exemple le test de réduction de l'excrétion des œufs dans les fèces). Lorsque le résultat des tests indique une résistance à un anthelminthique particulier, un anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et présentant un autre mécanisme d'action devrait être administré.

La résistance aux lactones macrocycliques (comprenant l'ivermectine) a été rapportée pour *Parascaris equorum* chez des chevaux, dans de nombreux pays, incluant les pays de l'UE. Par conséquent, l'utilisation de ce médicament vétérinaire devrait s'appuyer sur des informations épidémiologiques locales (au niveau régional et au niveau d'élevage) concernant la sensibilité des nématodes gastro-intestinaux et les recommandations sur les moyens de limiter la sélection de nouvelles résistances aux anthelminthiques.

La résolution de l'habronérose entraînant d'importantes modifications tissulaires, il peut être nécessaire d'instaurer une thérapie appropriée supplémentaire simultanément au traitement au médicament vétérinaire. Il faut également tenir compte des possibilités de réinfection et des mesures de prévention s'y rapportant.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Une résistance des parasites à une famille particulière d'anthelminthique peut être induite lors de l'usage fréquent et répété d'un anthelminthique de cette famille.

Mises en garde particulières pour les espèces non-cibles :

Le médicament vétérinaire a été formulé pour une utilisation chez le cheval uniquement. La teneur en ivermectine de ce médicament vétérinaire peut entraîner des effets indésirables chez les chats, les chiens - notamment les Colleys, les Old English Sheepdogs et les races apparentées ou les croisements - ainsi que les

tortues, terrestres ou d'eau, si on les laisse ingérer de la pâte qui se serait déversée ou s'ils ont accès aux seringues usagées.

L'utilisation du médicament vétérinaire peut-être nuisible à la vie aquatique. Les chevaux ne devraient pas avoir libre accès aux eaux de surface et les fossés pendant le traitement avec le médicament vétérinaire.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas fumer, boire ou manger en manipulant le médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation de la peau ou des yeux. L'utilisateur doit donc éviter tout contact direct avec la peau et les yeux. En cas de contact direct, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

En cas d'ingestion accidentelle ou d'irritation oculaire après contact, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

Les études réalisées chez l'animal de laboratoire n'ont montré aucun effet tératogène ou toxique pour le fœtus aux doses recommandées en thérapie. Ce médicament vétérinaire peut être utilisé après les 3 premiers mois de la gestation et durant la lactation. En l'absence de données cliniques suffisantes, dans les stades précoces de la gestation, l'utilisation du médicament vétérinaire pendant les 3 premiers mois de la gestation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Pas de données disponibles.

Surdosage:

À la dose de 1,8 mg d'ivermectine par kg (9 fois la dose recommandée), des symptômes transitoires légers (ralentissement de la réaction pupillaire à la lumière et dépression) ont été observés. D'autres symptômes observés à des doses supérieures comprennent : mydriase, ataxie, tremblements de muscles, états stuporeux, coma et mort. Aucun antidote n'a été identifié ; cependant, un traitement symptomatique peut être bénéfique.

7. Effets indésirables

Cheval :

Très rare

(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) : Œdèmes¹, prurit¹, troubles digestifs², enflures de la bouche³

¹ peut avoir lieu quelques heures suivant le traitement chez les chevaux fortement infestés par des microfilaires d'*Onchocerca*. Ces réactions découlaient vraisemblablement de la mort d'un grand nombre de microfilaires. Il peut être conseillé d'instaurer un traitement symptomatique.

² côlon, selles mobiles

³ lèvres, langue et/ou muqueuses

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché **ou** en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voie et mode d'administration

Voie orale

Posologie :

La dose recommandée du médicament vétérinaire chez le cheval est de 0,2 mg d'ivermectine par kg de poids vif, administration unique par voie orale.

Pour les seringues destinées à traiter les chevaux pesant jusqu'à 600 kg et 1100 kg, des graduations sont indiquées à des intervalles de 100 kg de poids corporel. Pour les seringues destinées à traiter les chevaux pesant jusqu'à 750 kg, les graduations sont indiquées à des intervalles de 125 kg de poids corporel. La seringue doit être ajustée selon la dose calculée en plaçant la molette en face de la graduation appropriée sur le piston.

Voie d'administration :

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel devrait être déterminé aussi précisément que possible.

. Tout en maintenant le piston, tourner la molette sur le piston d'1/4 de tour vers la gauche et la glisser pour que l'anneau d'arrêt se situe au niveau de la graduation correspondant à la dose prescrite. Bloquer la molette en cette position en la tournant d'1/4 de tour vers la droite de façon à aligner les deux flèches, celle de la molette et celle du piston. S'assurer que la bouche du cheval ne contient aucune nourriture. Ôter le bouchon de l'embout de la seringue. Insérer l'embout de la seringue dans la bouche du cheval au niveau de l'espace interdentaire et déposer la pâte sur la base de la langue. Relever immédiatement la tête du cheval pendant quelques secondes après l'administration et s'assurer que la pâte est avalée.

9. Conseils pour une administration correcte

Schéma de traitement antiparasitaire recommandé

Tous les chevaux seront repris dans le schéma de traitement régulier contre les parasites, en portant une attention particulière aux juments, aux poulains et aux yearlings. Les poulains devraient être traités initialement à l'âge de 6 à 8 semaines. Le médicament vétérinaire est efficace, chez les chevaux de tous âges, contre les nématodes gastro-intestinaux et les gastrophiles.

Grâce à son large spectre, le médicament vétérinaire peut être utilisé seul lors d'un programme de traitement antiparasitaire et convient comme composant majeur d'un programme de rotation.

Un vétérinaire devrait être consulté afin d'élaborer un schéma de traitement antiparasitaire approprié et une gestion d'élevage de chevaux adaptée pour maîtriser les infestations par les vers ronds.

10. Temps d'attente

Viande et abats : 16 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Protéger de la lumière.

Pour les seringues destinées au traitement des chevaux pesant jusqu'à 750 kg et 1100 kg, contenant respectivement 8,03 g ou 11,77 g de pâte : À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après Exp.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car l'ivermectine pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Seringues en polypropylène à usage unique contenant 6,42 g, 8,03 g ou 11,77 g de pâte.

BE-V181167

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Octobre 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA,
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23,
1050 Bruxelles
Tel: + 32 2 773 34 56

Fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS,
4 chemin du Calquet,
31000 Toulouse (France)